



## VERS UNE INTÉGRATION EUROPÉENNE DE L'ALBANIE ?

### Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Albanie à Tirana et à Korça

15 au 19 avril 2019

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Albanie conduite par son président, M. Rachel Mazuir, et composée de MM. René Danesi et Jean-Jacques Lozach, vice-présidents, s'est rendue à Tirana et à Korça (Albanie) du 15 au 19 avril 2019.

**Ce déplacement s'est déroulé à un moment important pour le pays.** Le 29 mai 2019, la Commission européenne doit en effet rendre un avis très attendu sur les progrès réalisés par l'Albanie dans la perspective d'une ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne. Cependant, les efforts de réforme du gouvernement albanais, concernant notamment le système judiciaire, se heurtent depuis le mois de février à une crise politique inédite.

Les entretiens de la délégation ont par ailleurs porté sur l'image de l'Albanie en France, laquelle mériterait d'être valorisée, ainsi que sur les relations du pays avec son voisinage.

#### ***I. L'intégration européenne, un objectif national pour l'Albanie***

Après avoir été soumis à l'un des régimes totalitaires les plus sévères et les plus fermés d'Europe, particulièrement sous la dictature d'Enver Hoxha entre 1944 et 1985, l'Albanie a engagé sa transition politique au début des années 1990. Si sa normalisation démocratique a été longue et laborieuse, l'Albanie est entrée dans une période de profondes mutations, qui se sont accélérées au cours des dernières années.

Le gouvernement du Premier ministre Edi Rama, au pouvoir depuis septembre 2013, a fait du processus d'adhésion du pays à l'Union européenne (UE) sa priorité.

Ainsi, l'Albanie a obtenu en juin 2014 le statut de pays candidat et demande aujourd'hui l'ouverture officielle des négociations. Après avoir été reportée lors du Conseil européen de juin 2018, **celle-ci pourrait être décidée en juin 2019, si les progrès réalisés par l'Albanie dans les domaines prioritaires fixés par la Commission européenne s'avèrent concluants.** Ces « priorités clés » sont la justice, la corruption, la criminalité organisée, l'administration publique et les droits fondamentaux.

Cet objectif européen est partagé par l'ensemble des forces politiques et par l'opinion publique du pays. Selon un récent sondage cité par S.E.M. Luigi Soreca, ambassadeur, chef de la délégation de l'UE en Albanie, **93 % des Albanais sont pro-européens.** M. Edi Rama, que la délégation a rencontré le 17 avril 2019, estime que **l'Europe est « la source d'énergie du pays »**, qui lui donne les ressources pour se réformer.

#### **A – Une nécessaire réforme de la justice**

Au sein de l'édifice que le gouvernement construit afin de rapprocher le pays des standards européens, **la réforme de la justice apparaît comme la pierre angulaire.** Mme Etila Gjonaj, ministre de la justice, considère que tout le système démocratique dépend à long terme de cette réforme, soutenue par l'UE et attendue depuis longtemps par la population.

Celle-ci comprend notamment **un processus de réévaluation (*vetting*) des quelque huit cents magistrats du pays**, réalisée suivant trois axes : la compétence professionnelle, l'éthique ainsi que les avoirs et relations personnelles des magistrats.

L'objectif est de progressivement promouvoir une génération de juges et de procureurs d'une éthique irréprochable.



Mme Etilda Gjonaj, ministre de la justice, et M. Rachel Mazuir

Conduit par une instance indépendante, avec l'appui de huit magistrats européens et d'un magistrat américain, ce processus obtient des résultats encourageants. À ce jour, plus de 50 % des juges évalués ne remplissant pas les critères d'impartialité et d'indépendance retenus sont sortis du système, y compris des juges de très haut niveau. Pour la ministre de la justice, ceci confirme que la réforme était nécessaire.

Ce processus ne constitue toutefois que la partie transitoire de la réforme. Plusieurs articles de la Constitution albanaise ont été révisés en juillet 2016, afin de mettre en place **un système reposant sur les principes d'indépendance, d'impartialité et d'efficacité**. À cette fin, ont été mis en place un parquet spécial anti-corruption (SPAK), un bureau national d'investigation, ainsi que de nouvelles instances de gouvernance qui auront la responsabilité des nominations et des promotions de magistrats.

**Si son principe fait l'objet d'un consensus, la réforme suscite toutefois des résistances.**

## B – Une situation politique instable

**La situation politique en Albanie, relativement stable sur le plan intérieur, s'est détériorée** depuis le 16 février 2019, date d'une manifestation émaillée de violences organisée par l'opposition. Cet événement a été suivi d'une crise institutionnelle inédite, **la plupart des députés des principaux partis d'opposition** (le Parti démocratique – PD – et le Mouvement socialiste pour l'intégration – LSI) **ayant renoncé à leur mandat**, remettant ainsi en cause la légitimité du Parlement. Si « le boycott du Parlement » fait désormais partie de la tradition démocratique des Balkans occidentaux, comme l'a indiqué M. Edi Rama, la contestation actuelle va plus loin.

Elle a été accompagnée d'autres manifestations marquées, par des incidents.

L'opposition reproche notamment au Parti socialiste (PS), qui détient la majorité absolue au Parlement depuis les élections de 2017, de concentrer la totalité des pouvoirs. L'ancien président de la République Bujar Nishani (membre du PD), que la délégation a rencontré, regrette ainsi que la Cour constitutionnelle soit bloquée depuis deux ans, la plupart de ses membres ayant été poussés à la démission dès le début du processus de réévaluation. Il a évoqué un « double standard » dans l'application de la réforme. Interrogée par la délégation, la ministre de la justice a toutefois indiqué que les postes vacants au sein de la Cour constitutionnelle devraient être pourvus d'ici le mois de juin 2019.

Mme Rudina Hajdari, députée d'opposition, a pour sa part choisi de rester au Parlement. Les processus électoraux restant entachés de doute, elle estime que **la clé de la stabilisation politique du pays est une réforme électorale** ainsi qu'une démocratisation du fonctionnement des partis en Albanie.



Réception à la Résidence de France  
De gauche à droite : M. Bujar Nishani, ancien président de la République ; Mme Christina Vasak, ambassadeur de France en Albanie ; Mme Rudina Hajdari, députée ; MM. Rachel Mazuir ; René Danesi ; Jean-Marie Cambacérès, membre du Conseil économique, social et environnemental ; Julien Roche, président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) France-Albanie ; Jean-Jacques Lozach.

Dans ce contexte, les **élections locales prévues le 30 juin 2019** se dérouleront dans des conditions incertaines, l'opposition n'ayant pas encore indiqué si elle y prendrait part à la veille de la date limite de dépôt des listes (fixée au 20 avril).

## **II. Améliorer l'image de l'Albanie en France : un défi à relever**

M. Bujar Nishani a reconnu que **l'image de l'Albanie doit être améliorée**, en particulier dans les pays européens.

Au cours des dernières années, la relation entre la France et l'Albanie a été marquée par le phénomène migratoire. **En 2017, l'Albanie, pourtant considérée comme un « pays d'origine sûr », était devenue la première nationalité à demander l'asile en France.**

D'importants efforts bilatéraux ont été réalisés depuis l'été 2017 pour enrayer le phénomène. Quatre officiers de liaison albanais ont notamment été déployés en France à partir de mars 2018 au sein des services de police et de gendarmerie français.

**Ces actions ont permis de faire diminuer la pression migratoire albanaise entre 2017 et 2018, avec une baisse de 28 % du nombre de demandeurs d'asile.** Ainsi, en 2018, les Albanais représentaient la deuxième nationalité des demandeurs d'asile en France, derrière les Afghans.

M. Sandër Lleshaj, ministre de l'intérieur albanais, a considéré que l'Albanie est la grande perdante de ce flux de jeunes qui, fuyant le chômage et la pauvreté, partent vers la France, même si celui-ci a un coût pour le pays de destination. Il a indiqué que des mesures fortes ont été prises pour limiter le départ des Albanais : en 2018, environ 22 000 interdictions de quitter le territoire ont ainsi été prononcées contre des Albanais présentant un « risque migratoire important ».

En raison de son long isolement, **l'Albanie reste largement inconnue des Français.** Comme l'a fait valoir à la délégation le président du Parlement albanais, M. Gramoz Ruçi, l'attachement des Albanais pour la France et leur connaissance du pays ne sont pas réciproques, l'Albanie pâtissant d'une faible notoriété en France, voire d'une image négative. Quand les Albanais pensent à l'Union européenne, ils pensent d'abord à la France. M. Ruçi a rappelé que même Enver Hoxha n'a jamais totalement rompu avec la France et les Français, tandis que le plus illustre écrivain albanais, Ismaïl Kadaré, s'est exilé à Paris.

Il a suggéré que les Français identifient l'Albanie à mère Teresa ou à Skanderbeg – le héros national qui, au XV<sup>e</sup> siècle, a fait face aux Ottomans et ancré les Albanais dans la civilisation européenne.

Pour M. Ruçi, il y a une chose que les Français peuvent apprendre des Albanais : c'est la **cohabitation religieuse**. Actuellement, les musulmans constituent environ 65 % de la population, les orthodoxes 20 % et les catholiques 13 %, mais la religion n'a jamais remis en cause l'unité de la nation albanaise.

Le jour de l'arrivée de la délégation en Albanie a eu lieu l'incendie qui a endommagé la cathédrale Notre-Dame de Paris. Tous les interlocuteurs des sénateurs ont témoigné de la tristesse et du soutien des Albanais, quelle que soit leur confession.

Lors du déplacement de la délégation à Korça, dans le sud du pays, le maire, M. Sotirajq Filo, a rappelé l'histoire de la République autonome de Korça, mise en place par la France au cours de la Première guerre mondiale. **Cette présence française a laissé des traces.** Fondé en 1917, le lycée français de Korça a joué, durant tout l'entre-deux-guerres, un rôle de premier plan dans la diffusion de la culture dans le pays.



*MM. René Danesi, Rachel Mazuir et Jean-Jacques Lozach. 640 soldats français de l'armée d'Orient reposent au cimetière militaire de Korça*

La visite de l'Alliance française de Korça a confirmé **le dynamisme de la francophonie dans la région**. Son président, le consul honoraire de France Ilia Skëndi, a toutefois observé que la hausse des frais d'inscription à l'université pour les étudiants étrangers hors UE avait entraîné un recul des inscriptions, la perspective de suivre des études en France étant une motivation pour apprendre le français.

Par ailleurs, plusieurs interlocuteurs de la délégation, parmi lesquels M. Julien Roche, président de la Chambre de commerce et d'industrie France-Albanie ont regretté **la modestie de la présence économique française en Albanie.**

### III. L'Albanie, un partenaire clé au sein des Balkans

Mme Mimi Kodheli, présidente de la commission des affaires étrangères du Parlement albanais, a plaidé pour un rapprochement de l'Albanie et des Balkans, faisant valoir que l'intégration de ces pays à l'Union européenne poserait moins de problèmes que leur maintien à l'extérieur de l'Europe.

En raison de la présence d'importantes **communautés albanophones** dans les États voisins (notamment 95 % au Kosovo), l'Albanie contribue à la stabilité de la région en adoptant une politique de conciliation. M. Gent Cakaj, ministre des affaires étrangères par délégation, a ainsi exprimé sa vision d'une région multi-ethnique dans laquelle le respect des droits civiques serait mieux garanti. Pour sa part, l'opposition veille à ce que l'Albanie ne joue pas un rôle « paternaliste » à l'égard du Kosovo et rejette l'idée d'un échange de territoires sur des bases ethniques entre ce pays et la Serbie.

L'Office régional de coopération pour la jeunesse (RYCO) est une organisation indépendante fondée en 2016 à Paris par six pays des Balkans : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie. Son objectif est de **promouvoir un esprit de réconciliation et de coopération** dans ces pays à travers notamment des programmes d'échange de jeunes. Sa mise en place a été soutenue par la France avec l'appui de l'Office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ).

Au siège du RYCO, à Tirana, M. Fatos Mustafa, secrétaire général adjoint, a fait part à la délégation des ambitions ainsi que des difficultés de l'organisation. A l'issue d'un premier appel à projets lancé en 2017, celle-ci a pu soutenir 55 projets d'organisation de la société civile. Elle bénéficiera prochainement de l'aide de l'Agence française de développement (AFD), qui a récemment été autorisée à intervenir dans les Balkans.

\* \* \*

S'ils sont conscients de ne pas avoir aujourd'hui la capacité institutionnelle d'entrer dans l'UE, **les Albanais estiment avoir leur place en Europe** et souhaitent pouvoir négocier l'un après l'autre les chapitres de l'acquis communautaire. Dans cette perspective, ils identifient la France comme un État sceptique à l'égard de l'élargissement, compte tenu de la nécessité de réformer l'Union, et sont particulièrement attentifs à sa position.

Le vote du Parlement néerlandais du 16 avril 2019, demandant la suspension de la libéralisation des visas pour les Albanais, a été très commenté dans le pays, bien qu'il soit sans conséquence immédiate.

Même dans l'éventualité d'un report « technique » de la décision d'ouvrir les négociations, justifié par le calendrier électoral, **l'Albanie attend au moins de l'Europe une position claire quant à sa vocation à intégrer l'Union européenne.**

#### Composition de la délégation



**Rachel MAZUIR**

Président du groupe d'amitié  
Sénateur de l'Ain  
(Socialiste et républicain)



**René DANESI**

Vice-président du groupe d'amitié  
Sénateur du Haut-Rhin  
(Les Républicains)



**Jean-Jacques LOZACH**

Vice-président du groupe d'amitié  
Sénateur de la Creuse  
(Socialiste et républicain)

Composition du groupe d'amitié : [http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_571.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_571.html)